



# Projet GALF

## Rapport Annuel 2015

### Sommaire

#### Table des matières

<b>Introduction</b> .....	2
<b>Résultats</b> .....	2
2.1 Investigations .....	2
2.2 Opérations.....	3
2.3 Juridique.....	7
2.4 Formation.....	10
2.5 Médias.....	12
Relations extérieures .....	18
<b>Conclusion</b> .....	19

## 1. Introduction

Le projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) a été initié en Guinée par WARA avec le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêt en collaboration avec le Ministère de la Justice et celui de la Protection civile en mars 2012. GALF suit le modèle développé par LAGA ([www.laga-enforcement.org](http://www.laga-enforcement.org)) et est le 5<sup>ème</sup> projet du réseau EAGLE. L'année 2015 a été largement marquée par des activités qui ont permis à la Guinée de faire écho au niveau international grâce aux opérations effectués par GALF. Aussi, le suivi juridique a été une réelle réussite permettant d'influer sur les autorités et sur les différents dossiers en cours auprès des tribunaux. La collaboration entre GALF et les autorités a été au beau fixe ainsi que toutes les représentations diplomatiques et consulaires en Guinée.

Il faut signaler que par la forte implication des activistes du Réseau EAGLE et d'autres collaborateurs, le projet GALF se félicite du résultat obtenu au courant de 2015.

## 2. Résultats

### 2.1 Investigations

#### Indicateur

<b>Nombre d'investigations menées en 2015</b>	<b>118</b>
<b>Investigation ayant abouti à une opération en 2015</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de nouveaux trafiquants identifiés en 2015</b>	<b>50</b>

**118** missions d'investigation ont été réalisées dans **7** régions de la Guinée sur le trafic d'ivoire, de primates, des oiseaux, des reptiles de la viande de brousse et de peaux d'espèces intégralement protégées. **50** nouveaux trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés en 2015. Sur ces **50** nouveaux trafiquants identifiés en 2015, **8** trafiquants et 2 complices (non issus des investigations) ont été arrêtés en possession, circulation et commercialisation de **3** chimpanzés **2** singes à nez blanc **61** tortues terrestres, **10** crocodiles du Nil, **3** vautours palmistes, **1** singe patas et **6** peaux de pythons toutes des espèces intégralement et partiellement protégées et la saisie de faux documents administratifs. La Guinée reste une grande plaque tournante du trafic de grands singes en Afrique.



## 2.2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations en 2015	8
Nombre de trafiquants arrêtés en 2015	11
Nombre de trafiquants en fuite	2

**11** trafiquants ont été arrêtés en 2015 à travers **8** opérations. Des trafiquants de chimpanzés, de reptiles, d'oiseaux et de peaux grâce à l'organisation de **8** opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert des Parquets des différentes localités et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'INTERPOL, le corps des conservateurs de la nature (corps paramilitaire du ministère de l'Environnement) sous la supervision de GALF.

- **En Janvier 2015** une opération a eu sur un trafiquant nommé Adama Cissé, il a été arrêté en flagrant délit de détention, de circulation et de vente de 60 tortues terrestres, 6 peaux de pythons et 4 crocodiles dans la commune de Ratoma à Conakry.



- **En Mars 2015** : Une opération a eu lieu à Conakry et a permis l'arrestation de deux présumés trafiquants à Kakimbo dans la commune de Ratoma, les nommés Youssouf Donzo et Aboubacar Sylla ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de 6 crocodiles du Nil, une tortue Sulcata trois vautours palmistes et un singe patas.



Ces espèces ont été relâchées dans leur milieu naturel dans le parc National du Badiar et au Sénégal avec l'appui du SALF.



- **En Avril 2015**

- Une opération mixte de la gendarmerie et des agents du ministère de l'environnement appuyé par GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a abouti à l'arrestation de Mamady Cissé et de Daouda Condé, pris en flagrant délit de vente, détention, et circulation d'un bébé chimpanzé dans la sous-préfecture de Tiro (préfecture de Faranah). Le chimpanzé a été récupéré par le centre de conservation des chimpanzés ("CCC") pour sa rééducation.



- **En aout 2015 :**

- **Le 19 août 2015**, une opération mixte du Ministère de l'intérieur (BCN d'Interpol), du Ministère de l'environnement avec l'appui technique et matériel de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a abouti à l'arrestation d'un trafiquant international, Thierno Barry en flagrant délit de détention, commercialisation, exportation deux singes à nez blanc des espèces partiellement protégées et un faux permis CITES délivré frauduleusement par l'ex chef de l'organe CITES dans la commune de Kaloum.



- Le 21 août 2015** une équipe mixte composée du Ministère de l'Intérieur (BCN d'Interpol), avec l'appui technique et matériel de Galf a abouti à l'arrestation d'un haut officier du Ministère de l'Environnement, Mr Doumbouya Ansoumane (ex chef de l'organe de gestion CITES) qui était en complicité avec les trafiquants en leurs délivrant des permis CITES frauduleux pour favoriser leurs transactions.

Les animaux, avec l'appui de GALF ont été relâchés dans la forêt classée de Ziamah en Guinée forestière.



- **En Novembre 2015 :**

- **Le 24/11/15** Une opération conjointe du Ministère de l'Environnement, du BCN d'Interpol de Conakry et des agents de la police régionale de Boké appuyés par GALF (Guinée Application de la loi faunique) a conduit à l'arrestation de deux trafiquants, Youssouf Camara et Alseny Camara en flagrant délit de détention, circulation et de commercialisation d'un bébé chimpanzé dans un hôtel.



- **Le 24/11/15** Des enquêtes préliminaires ont conduit à la mise en arrêt d'un troisième complice, Mounir Conté lors d'une seconde opération le même jour.
- **Le 27/11/15** après, une troisième opération coordonnée par GALF et conduite par le substitut du procureur de la République près du Tribunal de Premier Instance de Boké avec les agents de police a conduit à l'arrestation d'un autre trafiquant, Moriba Gbélé mou avec un bébé chimpanzé à 55 km de Boké ; les deux bébés chimpanzés ont été transférés par GALF au Centre de Conservation des Chimpanzés dans le parc National de Haut Niger pour leur rééducation.



	Opération janvier	Opération mars	Opération avril	Opération aout 1	Opération aout 2	Opération novembre 1	Opération novembre 2	Opération novembre 3
Chimpanzé			1			1		1
Crocodile	4	6						
Tortue terrestre	60							
Tortue sulcata		1						
Singe à nez blanc				2				
Vautour		3						
Singe Patas		1						
Peaux de Pythons	6							

## 2.3 Juridique

### Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2015 (préciser le lieu et raison)	<b>2</b> (tribunal de première instance de dixinn) <b>1</b> (tribunal de première instance de Faranah) <b>1</b> (tribunal de première instance de kaloum) <b>2</b> (tribunal de première instance de Boké) <b>1</b> (cour d'appel de Conakry)
Nombres de trafiquants derrière les barreaux en 2015 (Préciser le lieu)	<b>2</b> (prison civile de faranah) <b>2</b> (maison d'arrêt de Conakry) <b>4</b> (prison civile de Boké)
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2015	<b>2</b> cas des ressortissants chinois

Sur **11** personnes arrêtées en 2015, **8** ont été en détention durant leur procès. **4** ont été condamnés et **1** a interjeté appel après jugement.

Le département juridique de GALF est constitué de **2** juristes. Le recrutement continue et d'autres seront testés début 2016.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique de Galf de plusieurs manières :

- 1/la formation des autorités judiciaires ;
- 2/ la transmission des preuves, les éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
- 2/ Appui à la rédaction des PV ;
- 3/ la rédaction de l'analyse juridique ;
- 4/ Suivi des procès, visites régulières de prison ;
- 5/ Communication permanente avec les autorités ;

Au courant de l'année 2015 le département juridique a développé des aspects suivants :

- **Le suivi des cas :**

Le 25/01/15 Le sieur Adama Cissé a été appréhendé dans un réceptif hôtelier de la place par les agents d'Interpol, les activités de GALF et ceux du Ministère de l'environnement des Eaux et forêts en flagrant délit de détention, commercialisation, circulation, exportation d'espèces protégées entres autres soixante tortues(60), quatre(4) crocodiles ; six(6) peaux de python ont été saisis. Après son interrogatoire diligenté par un agent assermenté des eaux et forêts, il a fait deux jours de garde en vue avant d'être déféré le 28 janvier au parquet du tribunal de première instance de Dixinn ensuite il a été placé sous mandat de dépôt à l'issu duquel son dossier a été orienté en procédure de flagrante. Sa première comparution fut le 02février 2015 et son dossier a été vidé, il a écopé d'une peine d'emprisonnement de six(6) mois ferme et 50.000.000 comme dommages et intérêts.

- **Le procès des deux trafiquants :**

Le 16/03/15 le nommé ben Youssouf donzo et son complice Aboubacar Sylla devant le tribunal de première instance de Dixinn Messieurs Youssouf Donzo et Aboubacar Sylla ont été poursuivis pour flagrant délit de capture, détention, commercialisation d'espèces animales intégralement(le nombre et le nom des animaux). Ces deux trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés conformément à la réglementation en vigueur en matière de crime faunique. Sur l'action pénal ils sont solidairement écopés trois(3) mois de prison ferme et trois(3) assorti de sursis et une amende de 80.000 chacun ; sur l'action civile, au titre des dommages et intérêts ils sont redevables d'une somme de 50.000.000fg. Après cette décision, les présumés trafiquants jouissant du principe de double degré de juridiction ont interjeté appel contre la décision du 16/03/2015. Après une première audience en appel la cour d'appel a rendu son arrêt dans lequel il est consigné que le rejet de la requête en appel pour faute de non-respect du délai légal pour faire appel cependant elle a confirmé la décision en première instance.

- **Le cas Mamady Cissé et Daouda condé**

Devant le tribunal de première instance de Faranah Messieurs Mamady Cissé et Daouda condé ont été poursuivis pour flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées. L'audience a effectivement eu lieu le 28 avril 2015 au TPI de Faranah. Les prévenus ont été reconnu coupable et condamnés en vertu de l'article 161 du code faunique l'un à 6 mois d'emprisonnement ferme (Mamady Cissé) et l'autre (Daouda condé) à 3mois d'emprisonnement ferme assorti d'une amende de 150.000 gnf chacun. Au



titre des dommages causés à l'État guinéen, les deux sont solidairement sommés de payer un montant de 10.000.000gnf.

- **Le cas des 2 ressortissants Chinois :**

L'audience des deux chinois arrêtés au mois d'avril 2014 à Conakry pour détention illégale et commercialisation de dépouilles et trophées d'animaux sauvages intégralement protégés(d'ivoire, cornes de rhinocéros, concombres de mer, cheval de mer).A la suite de plusieurs report une véritable s'est tenue le 27 avril 2015 au tribunal de première instance de kaloum avec la présence de toute les parties. Suite 0 cela le juge a statué sur la nécessité de procéder à une expertise pouvant ainsi déterminer la nature des produits saisis.

- **Le cas de Moriba Gbélé mou**

Moriba gbélé mou arrêté en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'une espèce intégralement protégé (bébé chimpanzé) le 27 novembre 2015 à boké.il fut conduit à la direction de la police judiciaire de Boké pour la garde à vue, après son interrogatoire établi par un agent assermenté des eaux et forêts, son procès-verbal ainsi que tout autre document relatif à la procédure pont été orienté pour déferrement il a été placé sous mandat de dépôt. Le dossier fut traité en procédure de flagrance.

Une audience s'est tenue le 01 décembre 2015 le prévenu a comparu, il a plaidé coupable le délibéré a été programmé le 8 décembre 2015 et finalement le dossier a été vidé le 15 décembre 2015 lors duquel il a retenu le sieur Moriba Gbélé mou dans les liens de la culpabilité en le condamnant à trois(3)mois de prison ferme et une amende de 90.000 et sur l'action civile au paiement de 500.000fg pour dommage et intérêts.

- **Le procès de Youssouf Camara, Alsény Camara, Mounir conté**

Le 24/11/2016 une opération conjointe du ministère de l'environnement, le ministère de la sécurité et les activistes de GALF ont procédé à l'arrestation deux trafiquants à Boké en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation d'une espèce protégées à l'occurrence le chimpanzé, gardés dans les locaux du commissariat de Boké pour des fins de garde à vue, leurs procès-verbaux ont été dressés par un agent assermenté des eaux et forêts et sans n'est suivi le déferrement des contrevenants au parquet, aussitôt leurs mandats de dépôts fut établies. L'affaire a été mise en instruction.

Dans la période de l'information judiciaire, un complice du nom de Mounir conté et un mandat d'amener fut décerné contre un complice dénoncé par Alsény Camara comme la personne qui a capturé le chimpanzé, le mandat fut exécuté mais le prévenu est en cavale .A la suite, une ordonnance de renvoi a été obtenue qui retenait les prévenu dans les liens de la culpabilité et la programmation du jour de l'audience.

Ainsi, le 26 janvier 2016 une première audience s'est tenue dans la salle d'audience du tribunal correctionnel de Boké, sur les trois prévenus ont répondu présents Youssouf Camara et Mounir conté. Un des deux a plaidé coupable (Youssouf Camara) et le second (Mounir conté) a lui plaidé non coupable. Après avoir été entendu par le juge dans leurs allocutions, ils rejettent tous la charge sur Alsény Camara qui était non présent pour des raisons de santé. Au final, l'audience a été renvoyé 23/02/2016 pour la comparution de Alsény Camara et la suite des débats.

## 2.4 Formation

### Indicateur

Nombre de juriste en test en 2015	<b>3</b>
Nombre de media en test en 2015	<b>2</b>
Nombre d'enquêteur en test en 2015	<b>1</b>
Nombre de comptable en test en 2015	<b>2</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...) en 2015	<b>3</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>8</b>

- **Janvier 2015** : Initié par GALF un atelier d'échange sur la criminalité faunique à Conakry en collaboration avec les autorités policières, de gendarmerie et le Ministère de la Justice ainsi que la presse nationale. Tenu à Conakry le 24 janvier 2015, cet atelier réuni une cinquantaine de participants désignés parmi les magistrats différentes juridictions de Conakry, des agents de la police et de la gendarmerie, les éléments du corps des conservateurs de la nature ainsi que les cadres du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. L'objectif était d'échanger avec les parties prenantes du processus de répression pénale en vue d'une parfaite application de la loi faunique. L'atelier s'est déroulé à la satisfaction des participants
- **Mai 2015** .Suite à la demande de UNOPS dans le cadre du Projet D'Opérationnalisation du Corps des conservateurs de la Nature financé par l'Union Européenne, GALF à travers UNOPS, a procédé à la formation de 35 cadres formateurs du Ministère de l'environnement dans les deux sites pilotes à savoir :
  - Le Parc National du Haut Niger
  - La foret classé de ZIAMALes thèmes ont portés essentiellement sur la criminalité faunique, la corruption, la procédure pénale et le code de protection de la faune et réglementation de la chasse, élaboration des procès verbaux.  
La convention CITES





- **Mois de novembre la participation aux ateliers**

**Atelier de reunion des partenaires agissant dans la mise en oeuvre de Convention CITES**

GALF a participé à un atelier de la CITES dans lequel figurait toutes les structures étatiques et non étatiques qui s'impliquent dans la mise en oeuvre de la Convention de Washington( CITES) en République de Guinée.

Dans cette nouvelle rencontre, Les débats étaient pointus sur l'évolution de la Guinée dans l'application des recommandations faites par la CITES en 2011 et la présentation d'un plan d'action de sortie de crise en vue de la levé de la sanction infligée par le secretariat CITES depuis mars 2013.

**Atelier de validation des trois projets de Guide des conservateurs de la nature.**

- A l'issu des series de formations des 35 cadres conservateurs de la nature sur le site de faranah et ziam, auxquelles GALF a participé pour les former sur la loi faunique, la criminalité faunique, la procédure pénale, l'éthique et la déontologie, la technique d'élaboration d'un procès verbal ; un atelier initié par l'UNOPS s'est tenu du 27 au 28 Novembre 2015, au cours de cette table ronde axée sur l'analyse de trois projets de Guide de formation des conservateurs de la nature, il était question de la validation de trois manuels pratiques qui seront désormais utilisés par tous les formateurs du corps des conservateurs de la nature.

Structure à former	Type	Formateur	Nombre de personnes	Lieu	Date
Cadre des ministères : Environnement, Justice, Sécurité,	Justice	Intervention, juristes et coordinateur GALF, Point Focal CITES		Conakry	Janvier 2015
Cadres formateurs des formateurs du corps des conservateurs de la nature	Environnement	Intervention, coordinateur GALF juriste GALF,	17	Faranah	Mai 2015
Cadres formateurs des formateurs du corps des conservateurs de la nature	Environnement	Intervention assistante coordination GALF, Juriste GALF	18	Zama	Mai 2015

- L'année 2015 a été marquée par d'intenses échanges et de formation au sein du réseau EAGLE notamment des avec les projet GALF, AALF-B, SALF, LAGA et AALF ; ces échanges ont beaucoup contribué à renforcer la capacité de l'équipe de GALF surtout le département investigation
- Au courant du mois d'avril le projet GALF en collaboration avec les autorités régionales de Labé avaient procédé à l'incinération de 2 tonnes de viande de brousse.



## 2.5 Médias

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>67</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>6</b>

Au moins **67** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations du GALF 2015 dont au moins **48** pièces Internet, **6** pièces écrites, **13** pièces radio et **0** pièces télévision. Il faut signaler que la chaine française TF1 a séjourné dans les locaux de GALF en novembre 2015 pour la réalisation d'un documentaire sur la menace qui pèse sur les chimpanzés en Afrique de l'Ouest en l'occurrence la République de Guinée.

- Parmi les medias locaux ayant produit des articles papiers **écrits**, on note « Le Diplomate », « *Le standard* », « Le Continent », « Le renard », « Affiche Guinéenne » et « Le Diplomate ».

### 1 Exemples des 6 pièces papier :



## Trafic de chimpanzés à Boké Une audience minimisée par le Tribunal de Première Instance !

**Le tribunal de première instance (TPI) de Boké a rendu en public mardi 15 décembre 2015, sa décision concernant l'affaire Moriba Gbélékou, arrêté quelques jours plutôt pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, une espèce intégralement protégée. Minimisant l'importance de son infraction, Moriba Gbélékou est condamné à 3 mois de prison ferme.**

Poursuivi pour capture, détention et commercialisation d'un bébé chimpanzé, Moriba Gbélékou a été mis aux arrêts dans la soirée du 27 novembre 2015 à Tinguilinta, située à 55 km de Boké par une équipe de la police conduite par le substitut du procureur de la République près du TPI de Boké avec le soutien du GALF.

Plaidant coupable devant le président du tribunal M. Moriba explique sa condition humaine défavorable qui l'aurait conduit à commettre l'infraction. Car, poursuit-il, "je devrais vendre le bébé chimpanzé à 16.000.000 GNF pour subvenir aux besoins de ma famille, sachant que l'acte était illégitime". Ainsi, se torde-t-il les doigts, "la pauvreté est la raison de ma mésaventure".

Pour le Ministère de

intervention, il a demandé au président de l'audience de retenir Moriba Gbélékou dans les liens de la répression pour capture, détention et commercialisation d'une espèce intégralement protégée.

Contre toute attente, le verdict annoncé par le tribunal de Boké ce mardi 15 décembre 2015 sur l'affaire Moriba Gbélékou est loin de satisfaire le législateur vu la gravité de l'infraction. Pour la répression, Moriba Gbélékou est condamné à une peine minimale de 3 mois de prison ferme suivie d'une amende 90.000GNF. Au titre du dommage causé à l'Etat Guinée, il est sommé de payer un montant de 500.000GNF comme dommages et intérêt au Ministère de l'Environnement.



Chine et des bonobos, des espèces intégralement

complètement protégées par rapport au gain, les 16.000.000 GNF qu'il devrait recevoir en mettant en danger la vie du bébé chimpanzé, espèce intégralement protégée par la loi. Ainsi, a-t-il ajouté, fait aggravant, le sieur Moriba a dans le passé travaillé dans la protection des chimpanzés. Il aurait en effet participé à plusieurs reprises à des campagnes de sensibilisation et d'information initiées par WCF, une organisation non gouvernementale en tant que "guide", ce qui ne l'a pas empêché de s'impliquer dans le trafic de chimpanzés et d'en être même un acteur important dans la région de Boké. Le sieur Moriba se réclame ancien chasseur alors qu'il continue à pérenniser le braconnage dans cette région à travers un vaste réseau.

Emboitant le pas de la partie civile, le Ministère Public énumérant les recommandations liées à la problématique de l'environnement, a interpellé toutes les populations de Kakandé à s'impliquer d'avantage dans la préservation de la faune et de la flore pour maintenir un écosystème durable. C'est pourquoi dans son

rapport semble y avoir des ressortissants étrangers impliqués dans ce trafic alors de telles décisions de justice ne sont pas de nature à dissuader tous types de trafiquants.

Selon un juriste et analyste des questions liées au trafic de faune, toutes les dispositions prévues par le code faunique guinéen et les intentions majeures du trafiquant aurait dû être prise en compte pour prononcer une sentence maximale sur un tel délit flagrant et créer un facteur de dissuasion. Car poursuit-il, la Guinée a été suspendue en mars 2013 de la Convention CITES (Convention internationale des Nations Unies sur le commerce des espèces animales de la faune et de la flore sauvage menacée d'extinction) compte tenu du trafic massif de chimpanzés qui se faisait avec la complicité de certaines autorités qui délivraient frauduleusement des permis mais aussi de la minimisation des peines liées à ces infractions.

Ainsi, conclut-il, dans un rapport d'Interpol, de 2007 à 2012, le pays a exporté plus de 130 chimpanzés, 10 gorilles en

plus de 3 millions

de dollars. Le commerce illégal des espèces sauvages est un crime organisé au niveau national et international qui implique des réseaux organisés et professionnels et qui est lié aux autres types de crime organisé tels la drogue et les armes. Il ne s'agit pas de simple braconnage mais d'un phénomène complexe qu'on ne peut combattre qu'en appliquant la loi dans toute sa rigueur. Dans certaines régions, il s'agit aussi d'une question de paix et de sécurité car des groupes terroristes utilisent le trafic d'ivoire pour financer leurs actions et déstabiliser l'Afrique.

Malgré le durcissement du ton des autorités accompagnées par les institutions et ONG spécialisées dans la lutte contre le trafic, un toilettage au niveau des instances judiciaires de l'Etat reste et demeure une préoccupation des nouvelles autorités afin de redorer le blason de la Guinée aux yeux du monde.

Fatou Kourouma

## SOCIÉTÉ

### CRIMINALITÉ FAUNIQUE

## Deux trafiquants de chimpanzés mis aux arrêts à Boké !

C'est au cours d'une opération conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Interpol de Conakry et des agents de sécurité du commissariat central de Boké par appui technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) que deux trafiquants d'espèces animales protégées ont été arrêtés en pleine ville de la région de Kakandé le 24 novembre 2015. Les deux présumés trafiquants étaient en flagrant délit de détention et de commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce intégralement protégée.

Selon un des activistes de la lutte contre la criminalité faunique, c'est suite à une dénonciation faite au Procureur de la République faisant état d'un trafic illicite d'espèces animales protégées dans la région de Boké par le projet GALF, basé du côté de Conakry, qu'une infiltration a été faite pour démasquer le réseau. Ainsi, poursuit-il, après avoir infiltré le réseau, le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts a mis en place une stratégie d'arrestation de ces deux présumés trafiquants, mis en cause de capture et de commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée. Après l'arrestation



en utilisant tous les canaux de communication pour discuter avec toutes les couches sociales sur l'enjeu majeur lié à la protection de la faune et de la flore sauvage. Malheureusement, déplore-t-il, certains individus continuent à s'aventurer dans ce trafic animal comme si les efforts consentis sont nuls et non avenir.

la nature, certains parmi nos éléments sont obligés de marcher à pied ou d'utiliser nos maigres moyens. Ces problèmes nous rendent la tâche très difficile. Nous sollicitons un appui de l'Etat pour résoudre ce problème. ».

Quant au Col. Mamadou Bhoie Sow, point focal de la lutte contre la

protégés. C'est le moment pour eux de mettre un terme au trafic animal dans cette région. Nous sommes au courant et continuons avec les enquêtes pour mettre la main sur n'importe qui que ce soit et le soumettre à la rigueur de la loi. »

Les deux présumés trafiquants ont été déférés devant le parquet du Tribunal de Première Instance (TPI) de Boké et mis sous mandat de dépôt à la prison centrale le mercredi 25 novembre 2015 pour le reste de la procédure judiciaire. Les enquêtes préliminaires ont conduit à l'arrestation

d'une troisième personne qui, dit-on, serait impliquée dans ce trafic animal et aurait été placée devant les autorités de la police judiciaire pour être entendu sur procès-verbal pour la manifestation de la vérité. Le bébé chimpanzé âgé d'un an et demi a été reconduit au centre de conservation des chimpanzés (CCC) dans le Parc du Haut Niger de Faranah pour une rééducation et réintégration de son milieu habituel. L'audience des présumés trafiquants est prévue pour le mardi 02 décembre 2015 au tribunal de première instance (TPI) de Boké

pour que le droit soit prononcé dans toute sa rigueur en vue de mettre un terme à la criminalité faunique en Guinée.

A rappeler que la Guinée est devenue en ces derniers temps, la plaque tournante de la criminalité faunique de l'Afrique. Selon un rapport de l'Interpol, de 2009 à 2012, plus de 130 chimpanzés, 10 gorilles et des bonobos ont été exportés de la Guinée vers l'Asie via les réseaux organisés. Ainsi, de telle décision répressive prise par les autorités guinéennes, permettra de dissuader les autres trafiquants d'espèces animales intégralement et partiellement protégées en vue de garantir un développement durable pour les générations futures.

Tamba Fatou Oularé

### VICTIMES D'EBOLA

• **Radios 13** : Parmi les medias locaux ayant produit des pièces radio, on peut noter :

- 1- [Radio Soleil Fm](#) : Intervention de l'Officier media sur l'incinération de deux tonnes de viande de brousse à Labé et d'autres opérations réussies de Galf.
- 2- [Radio Renaissance Fm](#) : Intervention de Galf sur la formation des éco gardes et autres sujets liés à la criminalité faunique
- 3- [Radio Renaissance Fm](#) : Débat sur le prix Ian Redmond Awards, opérations menées, suivi juridiques des dossiers cas Ansoumane Doumbouya et Thierno Barry.
- 4- [Renaissance Fm](#) : Débat sur la saisie et la décision de justice rendue sur le cas de la viande de brousse à Labé
- 5- [Radio Bonheur Fm](#) : Sur arrestation d'Adama Cissé trafiquant international des espèces animales intégralement protégées.
- 6- [Radio Footten Collen](#) : Débat sur l'opération de Boké lié au trafic de chimpanzés dans cette région de Kakandé, suspension de la Guinée par la CITES, tous les autres sujets liés à la problématique de la criminalité faunique en Guinée.
- 7- [Radio Espace Kakandé](#) : Reportage sur l'arrestation de Moriba Gbélé mou, trafiquant de chimpanzé à Tinguilinta dans la région de Boké.
- 8- [Radio Espace Kakandé](#) : Reportage sur le verdict final du jugement de Moriba Gbélé mou, trafiquant de chimpanzés à Boké qui écope 3 mois de prison ferme au TPI de Boké.

- 9- [Radio Espace Kakandé](#) : Reportage sur l'arrestation de Youssouf Camara et d'Alseny Camara
- 10- [Radio Labé](#) : Reportage en poulard, langue du terroir sur l'incinération de la viande de brousse en avril 2015.
- 11- [Radio Bonheur](#) : Edition du journal sur la tenue d'un atelier de formation des magistrats et des conservateurs de la nature sur l'enjeu de la criminalité faunique.
- 12- [Radio Renaissance FM](#) : Reportage sur la formation des magistrats et des conservateurs de la nature sur l'enjeu de la criminalité faunique en Guinée.
- 13- [Radio Soleil FM](#) : Reportage sur la formation des magistrats et des conservateurs de la nature sur l'enjeu de la criminalité faunique en Guinée.

- Parmi les medias internationaux et locaux ayants produits des articles **internet**, on note

#### **Quelques exemples de pièces internet**

## Verificateur

Bienvenue sur [www.lverificateur.net](http://www.lverificateur.net) L'Info Guinée

ACCUEIL INTERVIEW ACTUALITES DEPECES VIDEOS PHOTOS

**Interview**

**Préservation de la faune guinéenne. Deux trafiquants d'animaux intégralement protégés mis aux arrêts**

Ce samedi 07 mars 2015, une opération livrée composée des éléments d'INTERPOL, du Ministère de l'Environnement et du Développement Rural (MEDR) a été menée au quartier de Kallandou dans la commune de Boké en présence de démonstrateurs un réseau de prisonniers trafiquants fauniques. Youssouf Dorbo et son complice Abdoulkadir Sidi ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de la viande, à savoir, une tortue du Gabon, viande des espèces intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse en vigueur en Guinée depuis 2007. Un sang a été également été saisi alors que le sang est en alerte Ebola. Ils tentaient alors de vendre ces espèces protégées pour la somme de 42 000 000 GNF (42 millions), un crocodile vivrait valait 6 millions, le sang Youssouf Dorbo, première viande d'animaux domestiques à Kallandou, se livra à ses associés illégalement et est impliqué dans un réseau de trafic de faune sauvage protégée, en commerce avec certains chasseurs de Boké et Conakry qui l'approvisionnent. Il a déposé comme accusé durant plusieurs années sous couvert de son activité d'éleveur la détention, la circulation et la commercialisation de ces espèces protégées ou vivantes - ce réseau qui livre toujours est formellement interdit par la loi guinéenne. Ces animaux vivants saisis sont mis à la disposition de la Direction Nationale des Eau et Forêts afin de leur rendre la liberté. Quant aux prisonniers trafiquants, ils sont actuellement en garde à vue en attendant leur affectement au parquet de l'Etat de Première Instance de Boké. Nous y reviendrons à l'occasion.

Toussaint Diallo

PHOTOS

## GUINEE NEWS

COMMUNES NOUVELLES DE LA GUINEE PAR LES GUINEENS

ACCUEIL NEWS PUBLI-REPORTAGE SPORT ART & CULTURE ECONOMIE

17 Fév 2015, 17:34 Posté Par Alaidy Sow Environnement, La Une, News, Régions, Santé, Société 0 Commentaires

### Labé: des trafiquants de viande de brousse condamnés par le TPI

Le tribunal de première instance (TPI) de Labé a finalement rendu son verdict ce mardi 17 février dans le dossier de saisie d'une importante quantité de viande de brousse en fin 2014. Les prévenus Gopou Lamah, Hélène Sano, Me Sou (le chauffeur) et Raïfou Balédé ont tous été condamnés à des peines différentes assorties d'amende, et constaté Guinéens.

Gopou Lamah, considérée comme le cerveau de ce trafic a été reconnue coupable d'abattage d'animaux de brousse protégés. Hélène Sano, Me Sou (le chauffeur) et Raïfou Balédé en fuite ont tous été reconnus coupables de complicité de transport.

Ensuite, Gopou Lamah, Hélène Sano et le chauffeur ont à nouveau été condamnés à l'est de la répression. Le tribunal de première instance de Labé a aussi décerné un mandat d'arrêt contre Raïfou Balédé en fuite. Celui-ci est condamné à 3 ans de prison ferme. Selon le verdict du TPI de Labé, en plus de sa peine, Gopou Lamah est condamnée au paiement de 10 millions GNF pour tout préjudice confondu au ministère de l'environnement.

Interrogé à chaud par votre quotidien électronique Guinéens, Dia Diallo, le chef de la section préfectorale des eaux et forêts de Labé a livré ses impressions : « C'est un sentiment de satisfaction vraiment. Les gens pensent qu'on peut se permettre de faire tout en détruisant l'environnement. Mais, voilà une décision qui va soulager toute la population guinéenne ; parce que vous savez, la vie de l'homme dépend de cet environnement-là ».

Plus de 80 sacs remplis de viande de brousse (toutes espèces confondues) ont été saisis en fin 2014 avec ces 4 personnes à bord d'un mini-bus en direction de la Guinée Gorestérienne.

A Propos De L'auteur /Alaidy Sow

## KIBANYGUINEE.INFO

Site d'informations générales

ACCUEIL ACTUALITES ENVIRONNEMENT INTERVIEW LIBRE C

17/02/2015

Partez nous au 0024-01-72-19-637-30-95-00 ou envoyez un Email à [kibanyguinee@yahoo.com](mailto:kibanyguinee@yahoo.com)

ACHETER VOTRE NOM DE DOMAINE

### Trafic d'espèces protégées : L'ancien Directeur de la CITES mis aux arrêts et incarcéré !

Le 25/06/2015 à 20h21

Assemblée Démocratique, l'ancien Directeur de l'organe CITES (Convention Internationale sur le Commerce des espèces sauvages de la faune et de la flore sauvages) a été arrêté et incarcéré le 25/06/2015. L'Assemblée Démocratique a annoncé que l'ancien Directeur de l'organe CITES, Théodore Barry, a été arrêté et incarcéré le 25/06/2015. L'Assemblée Démocratique a annoncé que l'ancien Directeur de l'organe CITES, Théodore Barry, a été arrêté et incarcéré le 25/06/2015. L'Assemblée Démocratique a annoncé que l'ancien Directeur de l'organe CITES, Théodore Barry, a été arrêté et incarcéré le 25/06/2015.

Le 25/06/2015 à 20h21

A Propos De L'auteur /Théodore Barry

## GUINEE NEWS

COMMUNES NOUVELLES DE LA GUINEE PAR LES GUINEENS

ACCUEIL NEWS PUBLI-REPORTAGE SPORT ART & CULTURE ECONOMIE

16 Fév 2015, 19:10 Posté Par Tokpana Doré Faune Divers, Justice, La Une, News, 0 Commentaires

### TPI de Boké : trois mois de prison ferme pour un trafiquant de chimpanzé

Poursuivi pour capture, détention et tentative de commercialisation d'un bébé chimpanzé, le sieur Moniba Gbélémo a été condamné à trois mois de prison ferme. Sur l'action civile, se soumettant ancien chasseur devra payer 90 000 FG au titre du principal et 800 000 FG pour les dommages et intérêts. Mais ces peines sont jugées minimales par des agents du ministère de l'Environnement qui s'est constituée partie civile dans cette affaire.

Moniba Gbélémo a été arrêté dans la soirée du 27 novembre 2015 à Tinguintilla, localité située à 35 km de la commune urbaine de Boké, par une équipe de la police soutenue par le projet GALF (Guinée- Application de la Loi Faunique). Ce mardi, à la barre, Gbélémo a plaidé coupable des faits à lui reprochés. Mieux, il a reconnu que la commercialisation de bébé chimpanzé est illégale. « Je devrais rendre le bébé renchéni dans son regret.

Alors qu'on penserait que le prévenu a agi par ignorance, la partie civile (le ministère de l'Environnement) a signalé qu'il s'agit d'un cas grave. Puisque, a-t-elle expliqué, Gbélémo a participé à plusieurs reprises, en tant que guide, à des campagnes de sensibilisation et d'information initiées par l'ONG une organisation non gouvernementale. Pourtant, a ajouté la partie civile, cela ne l'a pas empêché de s'impliquer dans le trafic de chimpanzés et d'en être même un acteur important dans la région de Boké. En dépit de tout, la partie civile s'est remise à la décision du tribunal. Même si elle sera déçue par la suite.

Le ministère public, lui, a clairement sollicité la condamnation du prévenu pour sa tentative de commercialisation du petit chimpanzé. Le procureur a requis un an de prison ferme contre le prévenu. Il a ensuite saisi l'occasion pour appeler les populations de Kalandou à s'impliquer d'avantage dans la préservation de la faune et de la flore pour maintenir un écosystème durable. Mais, comme on peut le constater son réquisitoire n'a pas été suivi par le tribunal.

A Propos De L'auteur /Tokpana Doré

### Liens des 48 pièces internet

1. <http://guinee50.blogspot.com>
2. <http://lejourguinee.com/index.php/fr/societe/4857-lutte-contre-la-criminalite-faunique-un-presume-trafiquant-despeces-protectees-mis-hors-d-etat-de-nuir>
3. <http://guineematin.com/2015/01/24/interpol-met-aux-arrets-un-presume-trafiquant-danimaux-protectes/>
4. <http://renaissancefm.com/2291-interpol-met-aux-arrets-un-presume-trafiquant-danimaux-protectes>
5. <http://echosdeguinee.com/index.php/actualite/164-guinee-un-trafiquant-des-animaux-protectes-saisis-par-interpol>
6. <http://guinee50.blogspot.com/2015/01/un-presume-trafiquant-d-protectes-arrete.html/>



7. <http://www.visionguinee.info/2015/01/24/un-presume-trafiquant-danimaux-proteges-arrete-a-kipe/>
8. <http://nonloin.mondoblog.org/2015/01/24/un-presume-trafiquant-danimaux-proteges-arrete-a-conakry/>
9. <http://www.kababachir.com/2015/01/25/guinee-presume-trafiquant-danimaux-proteges-arrete>
10. <http://renaissancefm.com/2303-lutte-contre-la-criminalite-faunique-en-guinee-des-acteurs-cles-en-concertationautour-des-problemes-qui-minent-le-secte>
11. <http://www.kababachir.com/2015/02/11/labe-presumes-vendeurs-viande-brousse-devant-tpi/>
12. <http://guineenews.org/31000/>
13. <http://www.echosdeguinee.com/index.php/actualite/199-echos-des-regions-traffic-de-viande-debrousse-le-tpi-de-labe-condamne-les-trafiquants>
14. <http://www.visionguinee.info/2015/02/18/labe-des-trafiquants-de-viande-de-brousse-condamnes-a-6mois-de-prison/>
15. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=2333>
16. <http://www.visionguinee.info/2015/03/09/ratoma-deux-trafiquants-danimaux-integralement-proteges-mis-aux-arrets/>
17. [http://www.kibanyiguinee.info/news\\_fiche.php?id=2990](http://www.kibanyiguinee.info/news_fiche.php?id=2990)
18. [http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=1e4eb0e868&tx\\_ttnews\[tt\\_news\]=15224](http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=1e4eb0e868&tx_ttnews[tt_news]=15224)
19. <http://afriquezoom.info/2015/03/10/preservation-de-la-faune-guineenne-deux-trafiquants-danimaux-integralement-proteges-mis-aux-arrets/>
20. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=2369>
21. <http://www.visionguinee.info/2015/03/18/deux-trafiquants-danimaux-condamnes-a-3-mois-de-prison-ferme/>
22. <http://afriquezoom.info/2015/03/18/deux-trafiquants-fauniques-condamnes-a-3-mois-de-prison-ferme/>
23. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3031>
24. [http://www.kibanyiguinee.info/news\\_fiche.php?id=3318](http://www.kibanyiguinee.info/news_fiche.php?id=3318)
25. [www.visionguinee.info:www.visionguinee.info/2015/08/26/lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere/](http://www.visionguinee.info:www.visionguinee.info/2015/08/26/lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere/)
26. [www.lejourguinee.com:www.lejourguinee.com/index.php/fr/societe/5884-lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere](http://www.lejourguinee.com:www.lejourguinee.com/index.php/fr/societe/5884-lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere)
27. [www.renaissancefm.com:www.renaissancefm.com/2982-lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere](http://www.renaissancefm.com:www.renaissancefm.com/2982-lancien-directeur-de-la-cites-mis-aux-arrets-et-incarcere)
28. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3166>
29. [http://guineedemocrate.mondoblog.org:guineedemocrate.mondoblog.org/2015/09/21/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes/?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=facebook&utm\\_source=socialnetwork](http://guineedemocrate.mondoblog.org:guineedemocrate.mondoblog.org/2015/09/21/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork)
30. [www.visionguinee.info:www.visionguinee.info/2015/09/21/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes/](http://www.visionguinee.info:www.visionguinee.info/2015/09/21/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes/)
31. [www.veriteguinee.com:www.veriteguinee.com/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes](http://www.veriteguinee.com:www.veriteguinee.com/geneve-confirme-larrestation-de-lancien-directeur-de-la-cites-et-felicite-les-autorites-guineennes)
32. [https://cites.org/fra/guinea\\_arrest\\_20150903](https://cites.org/fra/guinea_arrest_20150903)
33. <http://guineedemocrate.mondoblog.org:guineedemocrate.mondoblog.org/2015/10/27/prix-ian-redmond-conservation-award-du-grasp-2015-le-guineen-mamadou-saidou-debbarry-de-galf-parmi-les-laureats/>
34. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3347>

35. [www.aminata.com:http://aminata.com/prix-ian-redmond-conservation-award-du-grasp-2015-le-guineen-mamadou-saidou-deba-barry-de-galf-parmi-les-laureats/](http://aminata.com/prix-ian-redmond-conservation-award-du-grasp-2015-le-guineen-mamadou-saidou-deba-barry-de-galf-parmi-les-laureats/)
36. [www.lejourguinee.net:http://lejourguinee.net/index.php/en/nouvelles/77-libre-opinion/1040-prix-ian-redmond-conservation-award-du-grasp-2015-le-guineen-mamadou-saidou-deba-barry-de-galf-parmi-les-laureats](http://lejourguinee.net/index.php/en/nouvelles/77-libre-opinion/1040-prix-ian-redmond-conservation-award-du-grasp-2015-le-guineen-mamadou-saidou-deba-barry-de-galf-parmi-les-laureats)
37. [www.kibanyiguinee.info:http://www.kibanyiguinee.info/news\\_fiche.php?id=3532](http://www.kibanyiguinee.info/news_fiche.php?id=3532)
38. <http://www.visionguinee.info/2015/11/30/trafic-de-chimpanzes-un-autre-coup-de-filet-reussi-des-autorites-de-boke/>
39. [http://guineedemocrate.mondoblog.org:http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/11/27/criminalite-faunique-deux-trafiquants-guineens-de-chimpanzes-mis-aux-arrets-a-boke/?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=twitter&utm\\_source=socialnetwork](http://guineedemocrate.mondoblog.org/http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/11/27/criminalite-faunique-deux-trafiquants-guineens-de-chimpanzes-mis-aux-arrets-a-boke/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=twitter&utm_source=socialnetwork)
40. [www.leverificateur.net:http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3477](http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3477)
41. [www.lejourguinee.com:http://www.lejourguinee.com/index.php/fr/divers/54-envi/1170-criminalite-faunique-guinee-deux-trafiquants-de-chimpanzes-mis-aux-arrets-a-boke](http://www.lejourguinee.com/index.php/fr/divers/54-envi/1170-criminalite-faunique-guinee-deux-trafiquants-de-chimpanzes-mis-aux-arrets-a-boke)
42. [http://guineedemocrate.mondoblog.org:http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/11/30/trafic-de-chimpanzes-un-autre-coup-de-filet-des-autorites-regionales-de-boke/](http://guineedemocrate.mondoblog.org/http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/11/30/trafic-de-chimpanzes-un-autre-coup-de-filet-des-autorites-regionales-de-boke/)
43. [www.guinee-news.com:http://guinee-news.org/trafic-de-chimpanzes-un-autre-coup-de-filet-reussi-des-autorites-de-boke/](http://guinee-news.org/trafic-de-chimpanzes-un-autre-coup-de-filet-reussi-des-autorites-de-boke/)
44. [www.leverificateur.net:http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3495](http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3495)
45. [www.visionguinee.info:http://www.visionguinee.info/2015/12/16/boke-un-trafiquant-de-chimpanzes-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/](http://www.visionguinee.info/2015/12/16/boke-un-trafiquant-de-chimpanzes-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/)
46. [http://guineedemocrate.mondoblog.org:http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/12/16/trafic-de-chimpanzes-a-boke-une-audience-minimisee-par-le-tribunal-de-premiere-instance/?utm\\_campaign=shareaholic&utm\\_medium=facebook&utm\\_source=socialnetwork](http://guineedemocrate.mondoblog.org/http://guineedemocrate.mondoblog.org/2015/12/16/trafic-de-chimpanzes-a-boke-une-audience-minimisee-par-le-tribunal-de-premiere-instance/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork)
47. <http://guineenews.org/tpi-de-boke-trois-mois-de-prison-ferme-pour-un-trafiquant-de-chimpanze/>
48. <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3538>

### 3. Relations extérieures

#### Indicateur

Nombre de rencontres		<b>23</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
<b>0</b>	<b>6</b>		17

Durant l'année 2015, en vue de maintenir les relations avec les autorités, ainsi que dans le but d'assurer la bonne suivie des affaires en cours, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu avec d'importantes autorités et de partenaires dont entre autre avec : Toutes ces rencontres étaient axées sur le renforcement du suivi des cas auprès des tribunaux de la République et la ratification de la convention de partenariat de GALF avec le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

1. Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux :
2. Le chef de la délégation de l'Union Européenne à Conakry
3. Le conseil politique de l'ambassade des USA à Conakry.
4. Le chef de Cabinet du Ministère de la justice
5. Le secrétaire Général du Ministère de la justice.
6. Procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
7. Le substitut du procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
8. Le Procureur de la République auprès du TPI de Boké
9. Le substitut Procureur de la République auprès du TPI de Boké
10. Le chef BCN de Conakry
11. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Ministère de l'Intérieur
12. Le commissaire Central du commissariat central de Boké.
13. Le directeur National des Eaux et Forêts
14. Le conseiller en environnement du Ministre de l'Environnement.
15. Le point focal CITES
16. Le Directeur Général de l'office Guinéens ds parcs et Réserves.
17. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Ministère de l'Environnement
18. Le directeur Prefectoral de l'environnement de Boké.
19. Le chef section des Eaux et Forêts de Boké
20. Le conservateur du Parc National du Haut Niger.
21. La Directrice du CCC.
22. Le manager du CCC.
23. L'expert en Aire Protégées de L'UNOPS.

## 5. Conclusion

Des évolutions et changements positifs ont eu lieu en 2015 en Guinée avec l'appui de GALF. Le projet a montré son efficacité en obtenant des arrestations de très grands trafiquants de niveau internationale et la condamnation des trafiquants de grands singes.

La collaboration avec les autorités locales est positive et très intenses, notamment avec les forces de l'ordre (INTERPOL) et avec la dynamique des points focaux de l'Environnement, de la sécurité et de la justice qui assistent à toutes les opérations.

Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accorde un soutien mais qui n'est pas assez fort.

La criminalité faunique a beaucoup diminué en Guinée du fait des multiples arrestations et condamnation de grands trafiquants à Conakry comme à l'intérieur du Pays.